

ACTIVITÉS SPORTIVES



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 09 Mai 2023

Présents : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, MACARIO. M. BARRERA.

SECTEUR COUPE

Suite à l'Assemblée Générale élective du District fixée au Vendredi 02 Juin à 18h00, la Finale de la **Coupe Ulysse Fabre** prévue à cette date est avancée au **Vendredi 26 Mai à 20h00**.

SECTEUR CHAMPIONNAT

Suite à 3 forfaits simples :

US SERIGNAN en **D2** est Forfait général, le match N°24983894 contre Villeneuve est annulé.

US TOUR D'AIGUES 2 et **ORANGE FC 3** en **D4** sont également Forfait Général.

D4 :

Le match N° **24931282** : **CAMARET / MALAUCENE** non joué le 14/05 devra se jouer le 18/05 à 15h00.

Match perdu par pénalité pour non-envoi de feuille de match après amende en date du 24/04 :

D3 BOLLENE FOOT match N° 24930888

D4 ALTHEN SC 2 match N° 24892832

Amendes pour feuille de matchs non parvenues avant match perdu au club recevant (Date limite 22/05) :

D3 Match N° 24930897 **BOLLENE FOOT**

D4 Match N° 24892862 **GRAVESON ENT**